



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parc forestier national de Sevrans

Question écrite n° 40789

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation du parc national forestier de Sevrans-Livry. Le parc national forestier de Sevrans-Livry représente un intérêt tout particulier. En effet, au cœur d'un département fortement urbanisé, la Seine-Saint-Denis, il offre un cadre idéal de verdure, fréquenté par plusieurs milliers de promeneurs par an. Or, sans aucune explication, la ligne de crédit, pourtant inscrite depuis 1979, a été supprimée, obérant ainsi gravement l'avenir du fonctionnement de ce parc pour les années à venir. Devant ce désintérêt manifeste de l'État, les usagers n'acceptent pas qu'un espace si remarquable, lié très fortement à l'histoire du département et à son patrimoine, soit condamné par l'abandon du ministère de l'environnement. Par conséquent, il lui demande que le parc forestier de Sevrans-Livry conserve son statut de parc national et que soit poursuivi l'engagement de l'État afin d'assurer son bon fonctionnement et d'éviter la dégradation de ce site aux qualités reconnues de tous.

Données clés

Auteur : [M. Pajon Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40789

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3609